

CALENDRIER DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN REGIONAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION (ESRI) ANNEE 2025



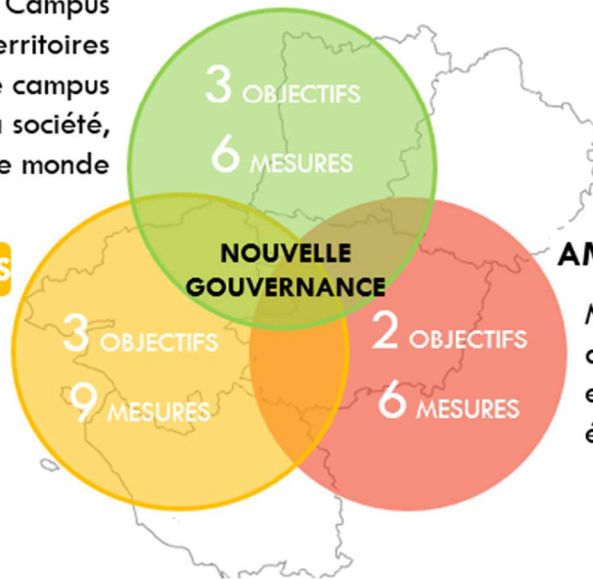
AMBITION I - TERRITOIRES

Investir dans un Plan Campus Régional pour doter les territoires de notre région de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde

AMBITION II - TRAJECTOIRES



Accompagner les trajectoires des ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional



AMBITION III - TRANSITIONS

Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales

Le soutien régional à l'Enseignement Supérieur, à la Recherche et à l'Innovation

Ambition 1

Investir dans un plan campus régional
« Territoires »

Ambition 2

Accompagner les trajectoires des ligériens
« Trajectoires »

Ambition 3

Mobiliser le potentiel académique
« Transitions »

Objectif 1

Accélérer l'adaptation du patrimoine académique



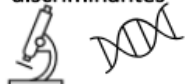
Objectif 2

Accélérer la transition numérique des campus



Objectif 3

Investir dans des infrastructures de recherche discriminantes



Objectif 4

Offrir une formation supérieure de qualité



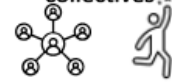
Objectif 5

Développer un environnement d'apprentissage attractif



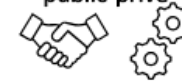
Objectif 6

Accompagner les ambitions individuelles et collectives



Objectif 7

Promouvoir le développement de collaborations public-privé



Objectif 8

Faire de la région un territoire d'expérimentation



Investissements immobiliers publics (CPER) et privés

Infrastructures numériques (CPER)

Infrastructures de recherche (dont CPER)

Plateformes Biogenouest

Campus : AMI « A2 PAS »

Impulsion

ENVOLEO

Entrepreneuriat étudiant

Conditions de vie étudiante : COTAC (instance de dialogue et de concertation)

Allocations doctorales cofinancées

PULSAR

Etoiles Montantes

Connect talent

Trajectoire nationale

Trajectoire Europe: recherche

Allocations doctorales cofinancées Tandem/CIFRE

Chaire régionale d'application

Démonstrateurs de recherche académique

Recherche-actions « Territoires d'expérimentation »

Chaires « Territoires d'avenir »

Sciences et société

Les dispositifs mentionnés dans le calendrier sont matérialisés en orange

AMBITIONS	DISPOSITIFS	DATE D'OUVERTURE DU DEPÔT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPOT DES DOSSIERS	DATE DE DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
1 - TERRITOIRES	<p>Soutien aux infrastructures de recherche</p> <p>Lien vers dispositif</p>	Lundi 31 mars	Vendredi 16 mai	NOVEMBRE 2025
	<p>Soutien aux plateformes du réseau Biogenouest –Volet Investissement</p> <p>Lien vers le site du réseau</p>	Ouverture de la campagne par Biogenouest : février 2025	<p>Soumission finale des demandes de financements aux Régions : juin 2025</p> <p>Application de la politique régionale et sélection : octobre 2025</p> <p>Validation des demandes budgétaires Régions par le Conseil de groupement : novembre 2025</p>	FEVRIER 2026

AMBITIONS	DISPOSITIFS	DATE D'OUVERTURE DU DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DE DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
2 – TRAJECTOIRES	Allocations doctorales cofinancées Lien vers le dispositif Pour le volet thèse tandem : lien vers la vidéo illustrative	Lundi 17 mars	Vendredi 25 avril	JUILLET 2025
	PULSAR Lien vers le dispositif	Mardi 10 décembre 2024	Vendredi 17 janvier 2025	MAI 2025
	Etoiles Montantes Lien vers le dispositif	<i>En cours de révision</i> <i>Date prévisionnelle – juin 2025</i>	<i>En cours de révision</i> <i>Date prévisionnelle – juillet 2025</i>	DECEMBRE 2025
	CONNECT TALENT Lien vers le dispositif	Ouvert en continu	<i>Deux relèves annuelles :</i> Vendredi 28 mars Vendredi 26 septembre	NOVEMBRE 2025 MAI 2026
	Campus « A 2 PAS » Lien vers le dispositif	Ouvert en continu	Ouvert en continu	JUILLET 2025 NOVEMBRE 2025

AMBITIONS	DISPOSITIFS	DATE D'OUVERTURE DU DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DE DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
2 - TRAJECTOIRES	Trajectoire Nationale de la recherche ligérienne Lien vers le dispositif	Suivant publication des résultats des appels auxquels s'adosse le règlement d'intervention.	<i>Deux relèves annuelles :</i> Mercredi 30 avril Vendredi 14 novembre	SEPTEMBRE 2025 FEVRIER 2026
	Trajectoire Europe – Volet Recherche Lien vers le dispositif	Suivant publication des résultats des appels Horizon Europe/ERASMUS+ auxquels s'adosse le règlement d'intervention.	<i>Deux relèves annuelles :</i> Lundi 31 mars Lundi 29 octobre	SEPTEMBRE 2025 AVRIL 2026
	Appel à projets EMR/WEAMEC (opéré par WEAMEC)	Jeudi 16 janvier	Vendredi 14 mars	Opéré par Weamec
	Dispositif « Impulsion » - Soutien aux associations étudiantes Lien vers le dispositif	Ouvert en continu	Instruction en continu	MAI 2025 SEPTEMBRE 2025 NOVEMBRE 2025
	Dispositif « Envoléo » - Soutien à la mobilité internationale sortante des étudiants Lien vers le dispositif	Ouvert en continu aux établissements partenaires du dispositif (convention)	Instruction en continu	Décision par arrêté de la Présidente

AMBITIONS	DISPOSITIFS	DATE D'OUVERTURE DU DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DE DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
3 – TRANSITIO S	Chaires régionales d'application Lien vers le dispositif	Ouvert en continu	<i>Deux relèves annuelles :</i> Lundi 31 mars Lundi 28 septembre	SEPTEMBRE 2025 FEVRIER 2026
	Impacts du Changement Climatique sur les Ecosystèmes Régionaux (ICCER) Lien vers le dispositif	4 novembre 2024	6 janvier 2025	JUIN 2025
	Chaire territoire d'avenir Lien vers le dispositif	Communication des sujets en juin 2025	Lundi 29 octobre 2025	MAI 2026
	Territoire d'expérimentation <i>(pages en construction)</i>	<i>Au fil de l'eau</i>	<i>Au fil de l'eau</i>	<i>Selon date de dépôt</i>
	Démonstrateurs de recherche académique Lien vers le dispositif	Ouvert en continu	<i>Deux relèves annuelles :</i> Mercredi 2 janvier Vendredi 13 juin	SEPTEMBRE 2025 NOVEMBRE 2025

(1) Les liens vers le portail régional des aides ainsi que les trames ou documents nécessaires au dépôt des demandes seront communiqués directement sur le site internet de la Région 1 mois environ avant les dates de dépôt. Vous êtes invités à vous y connecter. Il est rappelé que le dépôt sera à opérer par l'établissement bénéficiaire de la subvention.

(2) Les dépôts sont possibles jusqu'à minuit du jour indiqué sur le présent calendrier.